

Commune de HINSIDHEIM

Plan Local d'Urbanisme

PROCEDURE DE REVISION DU POS AVEC TRANSFORMATION EN PLU

**Réunion publique
du 30 mai 2017
à 20h00**

COMPTE-RENDU

Lieu : Mairie de Hindisheim – salle du foyer

Nombre de personnes présentes : 42 personnes

Objet : Présentation de la procédure, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), illustré par des éléments du diagnostic territorial.

Introduction par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes, rappelle les raisons du lancement de la procédure et retrace l'état d'avancement du dossier.

Présentation du PADD et des éléments de Diagnostic Territorial

Madame OULMANN présente la démarche PLU, ses objectifs, son contenu et les modalités de concertation.

Elle expose ensuite le détail des cinq grands axes qui forment l'ossature du PADD.

Questions

✓ Est-ce que le diaporama pourrait être consultable sur le site internet de la commune

| *Oui, cela sera fait dans les prochains jours*

✓ L'objectif de production de 130 logements se fera dans les 13 ans ?

| *Oui, en sachant qu'il s'agit d'un objectif maximal offert par le PLU et qui correspond à la poursuite de l'évolution démographique au fil de l'eau*

✓ En parlant de rééquilibrage du parc de logements, est-ce que citer des logements de 3-4 pièces, ne serait pas encore trop grand ?

| *Effectivement, il faudra aussi pouvoir proposer des 2 pièces, voire des studios. Toutefois, la commune, de par sa situation géographique, son niveau d'équipement est attractive pour de jeunes ménages qui permettra en outre de maintenir les effectifs scolaires.*

✓ Si les terrains étaient moins chers, les jeunes pourraient rester dans la commune

| *La diversification de l'offre, avec notamment la production de logements intermédiaires, nécessitant moins de foncier est une réponse possible à cette problématique.*

✓ L'objectif de densification urbaine va entraîner encore plus de voitures stationnées sur l'espace public, surtout en centre ancien.

| *La création de nouveaux logements sera effectivement accompagnée d'un apport supplémentaire de voitures. Si le PLU offre plusieurs leviers d'action, il ne résoudra pas totalement le problème (place existante mais non occupée, garage encombré,...).*

| *Un équilibre devra être trouvé entre l'intérêt à densifier, réhabiliter, pour maintenir une dynamique d'habitat dans le centre ancien, lutter contre la déshérence et la gestion des véhicules qui résulte de cet intérêt.*

| *Une réflexion est également engagée sur la création de linéaire de stationnement (ex : rue principale qui est très large) ou la création de poches de stationnement.*

- ✓ Il est demandé d'être attentif aux volumes bâtis dans le centre ancien ; les « cubes » sont évoqués.

Un des objectifs du PADD est d'assurer une bonne cohabitation entre bâti ancien et bâti récent. Il est toutefois précisé qu'une construction à toit plat végétalisé (faisant appel à un dispositif d'énergies renouvelables) pourra être difficilement interdite.

- ✓ Quel est le périmètre du SCOTERS ?

Le SCOTERS est très étendu ; il couvre presque 140 communes.

- ✓ La vitesse de circulation sur la route principale va-t-elle être réduite ?

Le PLU n'a pas de moyens d'intervention directs sur cette problématique.

- ✓ Est-ce qu'une évaluation de l'apport du nombre d'enfant correspondant au scénario démographique retenu est réalisable ?

Oui, des simulations peuvent être faites à partir de quotas mais que cette exercice reste très théorique. L'avantage à Hindisheim est que la structure scolaire existante peut accueillir une classe supplémentaire. Il est rappelé que le scénario démographique et de production de logement est la poursuite de la tendance observée lors de la dernière décennie, qu'il ne va pas déséquilibrer la structure urbaine, qu'il sera lissé dans le temps, et qu'il ne nécessitera pas de nouveaux équipements qui pourraient s'avérer obsolètes quelques années plus tard.

En conclusion Monsieur le Maire présente la suite de la procédure avec la confection des documents règlementaires (zonage et règlement) dont le contenu fera l'objet d'une deuxième réunion publique d'ici quelques mois.